
PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

17 FÉVRIER 2009

PROPOSITION DE DÉCRET

accordant le titre de ville à la commune de Herstal

déposée par

MM. F. Daerden, M. de Lamotte,
M. Neven et Consorts

DÉVELOPPEMENT

Un Territoire et une Histoire

Composé des anciennes communes de Herstal, Vottem, Milmort et Liers, le territoire communal occupe la partie nord de l'agglomération liégeoise. Entourée par les communes de Liège, Juprelle et Oupeye, la commune de Herstal est longée par la Meuse et le Canal Albert.

Elle compte 38.000 habitants répartis sur un territoire de 23,5 km². Cela en fait la dixième commune la plus peuplée de Wallonie et la quatrième de la province de Liège. En Région wallonne, 65 communes portent le titre de ville dont les neuf premières les plus peuplées.

Si l'on considère sa densité, elle se situe à la huitième place au niveau wallon et à la sixième place en province de Liège.

Si les premières traces de l'activité humaine, à Herstal, sont celles de peuplades d'agriculteurs et d'éleveurs installés aux environs du V^{ème} millénaire avant l'ère chrétienne, c'est dans les brumes de la fin de la période romaine et le début de la période mérovingienne qu'apparaît « Heristal » qui signifie « camp militaire ».

La proximité de Tongres, de Maastricht et du diocèse de Liège joua sans doute en faveur de l'établissement d'un lieu de résidence principale des maires du palais d'Austrasie dont deux porteront le nom de la localité : Pépin de Herstal et son fils Charles de Herstal, qui ne fut renommé Martel que plus tardivement. C'est aussi sous le « ministre » de Charles Martel que pour la première fois le nom d'« Heristal » est cité dans un diplôme en 722.

Berceau des Carolingiens, Herstal fut un lieu de séjour très apprécié du grand empereur Charlemagne, véritable précurseur de l'Europe.

Simple *Villa* à l'époque des débuts de Charles Martel, Herstal sera promue Palais Royal à partir de l'accession au trône de Pépin III le Bref. Elle conserve cette fonction, de manière ininterrompue, pendant les règnes de ses successeurs. Il est vrai que le palais de Herstal est un centre politique de premier ordre et l'on peut souscrire à l'heureuse formule d'E. Ewig, le grand historien allemand, qui avance qu'à cette époque « le cœur de l'Empire battait sur la Meuse ».

Résidence favorite de Charlemagne pendant les 15 premières années de son règne – son premier capitulaire, dit de Herstal, y fut promulgué (779) – Herstal fut aussi un palais où le souverain passait soit l'hiver, soit les fêtes de Pâques ou de Noël. Nombre de grands personnages y séjournaient et parmi eux des chefs militaires, comme le Comte Roland, futur héros de la célèbre épopée médiévale, ...

Essentiellement agricole, Herstal connu à partir du XVII^{ème} siècle une éclosion de l'artisanat : faïence, clouterie, horlogerie ... avant de participer au 19^{ème} et 20^{ème} siècle à l'explosion industrielle.

Dès le début du 19^{ème} siècle, Herstal se transforme et subit la grande mutation industrielle.

L'activité s'intensifie dans les charbonnages, les forges et autres ateliers.

Les métiers se diversifient et se spécialisent : quincailliers, cloutiers, fondeurs, brasseurs, ...

Parmi ces métiers, celui d'armurier devient une véritable spécialité qui vaut à Herstal son surnom de « Cité des armuriers ».

Ces armuriers qui, en 1889, pour répondre à une commande de l'État de 150.000 fusils Mauser, vont s'unir et créer la Fabrique Nationale (F.N.) qui, encore à l'heure actuelle, est connue dans le monde entier.

Herstal, ce sont également les célèbres « Demoiselles de Herstal », ces motos exceptionnelles fabriquées par la F.N. mais aussi par les firmes Gillet, Brondoit, Saroléa, ...

Malheureusement, la crise industrielle apporta le déclin et souvent la disparition de ces marques prestigieuses connues et réputées dans le monde entier.

C'est douloureusement que la reconversion s'effectua avec son cortège de fermetures d'usines et de suppressions d'emplois.

Herstal, cité armurière par excellence, cité du fer et du charbon, est aussi devenue la cité de nombreux combats sociaux.

Un des plus célèbres combats sociaux mené au départ de la commune est sans nul doute le combat des femmes de la F.N. qui, en 1966, au cours des douze semaines de grève, revendiquèrent, pour la première fois au monde, « À travail égal, salaire égal ».

Et, aujourd'hui encore, Herstal reste réputée pour la qualité de sa main-d'œuvre et ses nombreuses industries de pointe dont beaucoup sont désormais installées dans le zoning industriel des Hauts-Sarts, un des plus grands de Wallonie.

De nombreux services aux citoyens, un poids économique important

La commune de Herstal doit à son riche passé industriel et à l'importance de sa population de concentrer sur son territoire de nombreux services publics.

On peut ainsi relever la Justice de Paix cantonale, un musée communal, une société de logement social, une maison de l'emploi, une caserne de pompiers professionnels, une crèche communale, deux infrastructures hospitalières, un bureau des Contributions, trois gares de voyageurs et une gare marchandises, une piscine communale, deux halls omnisports, ...

Herstal dispose également d'un vaste réseau d'enseignement de qualité ouvert à tous les publics. Ce ne sont pas moins de 22 écoles fondamentales, 2 établissements d'enseignement secondaire supérieur, une école polytechnique, un institut provincial ainsi qu'un enseignement spécial de types 1, 3 et 8 qui composent le système éducatif herstalien.

Elle bénéficie en outre d'un réseau de transport diversifié (route, rail, fleuve) particulièrement dense avec quatre sorties d'autoroute, notamment en direction de l'Allema-

gne, des Pays-Bas et du Luxembourg, près de 200 km de voiries communales, 16 lignes de bus qui sillonnent l'entité et quatre lignes de train.

Sur le plan économique, l'industrie manufacturière représente la part la plus importante de l'activité (61,6 %) suivie du commerce (19,3 %).

Les pôles principaux de l'économie herstaliennne sont le parc industriel des Hauts-Sarts, d'une part, qui s'étend sur 450 ha et compte près de 300 entreprises fournissant pas moins de 8.000 emplois et, d'autre part, le pôle commercial « Basse-Campagne » qui accueille une série d'enseignes réputées.

On estime à 2.500 le nombre d'activités économiques implantées à Herstal dont 575 points de vente commerciaux. La commune accueille en outre un marché hebdomadaire qui est le deuxième plus étendu de la Province de Liège après le marché dominical de La Batte.

Malgré une offre d'emplois conséquente sur son territoire, la commune souffre d'un taux de chômage particulièrement élevé culminant à plus de 22 %.

Aussi et afin de coordonner le développement économique et commercial, la commune de Herstal peut s'appuyer sur l'asbl Basse-Meuse Développement, structure supra-communale de soutien aux entreprises et de promotion des atouts de la Basse-Meuse.

Une vie culturelle et sportive intense

Si Herstal présente la physionomie d'une cité industrielle, elle se veut également commune sportive et culturelle.

Depuis avril 2007, Herstal dispose d'un magnifique hall omnisports logé au cœur d'une infrastructure sportive plus vaste comprenant des terrains de football, des terrains de tennis et une piste d'athlétisme.

Il abrite plus de 30 clubs sportifs dans une dizaine de disciplines différentes et voit ainsi défiler plus de 1.000 sportifs chaque semaine.

Il compte également une des plus belles salles d'escalade de la province.

Ce remarquable outil se complète d'une piscine communale et d'un deuxième hall omnisports.

Ces différentes infrastructures ainsi que ses quelque 180 clubs sportifs actifs sur son territoire attestent sans conteste du caractère sportif de la commune.

Mais Herstal, c'est aussi une vie culturelle riche avec de nombreux artistes qui y sont nés ou y ont vécu (Richard Heintz : le peintre des Ardennes, Greg : dessinateur et scénariste de BD dont Achille Talon, René Henoumont : écrivain, ...).

La commune compte en outre un musée communal reconnu par la Communauté française depuis 2008 et illustrant l'histoire et le patrimoine de Herstal de la pré-histoire à l'époque contemporaine, ainsi qu'un musée de la fraise depuis peu.

À côté de ces institutions, on retrouve également diverses confréries (confrérie de Charlemagne, confrérie de Berthe) et traditions populaires (« Li fiësse dèl Sint

Tchale », « la procession de la Licourt et de Saint-Lambert »).

Au quotidien, c'est ainsi près d'une centaine d'associations qui sont actives dans des domaines variés, qu'ils soient à vocation culturelle, social, éducatif, pour la jeunesse ou pour les seniors.

Depuis mai 2008, ces associations sont regroupées en une asbl dénommée « Maison des Associations culturelles de Herstal », premiers pas vers la création et la reconnaissance d'un Centre culturel.

Toujours au niveau culturel, la commune de Herstal bénéficie d'un réseau de lecture publique reconnu depuis 2008 par la Communauté française. Ce réseau compte une bibliothèque pivot, située au centre de la commune, deux bibliothèques filiales et trois dépôts.

De même, cinq espaces publics numériques, installés dans différents quartiers de l'entité, permettent à un maximum de personnes d'avoir accès, gratuitement, à l'information et aux outils de communication les plus performants.

Enfin, depuis 2007, la commune de Herstal fait partie de la « Maison du Tourisme de la Basse-Meuse », affichant ainsi clairement sa volonté de valoriser son patrimoine et d'attirer des visiteurs.

Un redéploiement urbanistique fort pour l'avenir

Afin de redynamiser son cadre urbain marqué par le déclin de l'activité industrielle et d'améliorer le cadre de vie de ses citoyens, la commune de Herstal a entamé depuis quelques années un processus global de rénovation de ses espaces bâtis, avec une attention particulière pour les lieux de vie densément peuplés.

Ce processus se traduit notamment par la mise en œuvre du schéma directeur de rénovation urbaine, qui concerne un large périmètre au centre de la commune et où résident plus de 7.000 habitants (soit près de 20% de la population).

Cette volonté de renforcer l'attractivité du cadre de vie des habitants conduira à de multiples réalisations, notamment avec le concours du FEDER, de subsides régionaux et de partenaires privés, dont la réalisation d'une nouvelle place communale, la création de parcs et jardins, le réaménagement total des boulevards contournant le centre de la commune, l'assainissement de friches industrielles et la libération d'espaces à la fois pour la construction de logements, d'espaces communautaires et d'entreprises compatibles avec leur environnement.

L'ensemble des considérations émises dans le développement de la présente proposition de décret démontre la multiplicité et la diversité des fonctions urbaines de Herstal qui sont en concordance avec l'esprit de la circulaire du 29 juin 2007 relative à l'octroi du titre de ville.

Ce titre de ville sollicité par cette proposition de décret constitue le symbole de la volonté des autorités et des forces vives communales de redonner à Herstal son lustre d'antan et de contribuer ainsi à la doter d'une nouvelle image emprunte de dynamisme et d'ambition.

PROPOSITION DE DÉCRET

accordant le titre de ville à la commune de Herstal

Article 1^{er}

La commune de Herstal est autorisée à porter le titre de ville.

Art. 2

Le présent décret entre en vigueur au jour de sa publication au *Moniteur belge*.

F. DAERDEN

M. DE LAMOTTE

J. HAPPART

M. BAYENET

A. ONKELINX

M. NEVEN